



Calcul compte épargne temps départ en retraite

Par Titi06

Bonjour

Je suis actuellement en invalidité et travaille à hauteur de 10 % soit 3,70 heures par semaine

Je bénéficie des mêmes droits à congés et qd je pose une matinée il m est décompté 5 jours

J ai donc au vous des années épargné 60 jours qui représentent 51 h 54 dont monétisables 37 h représentant 50 droits
Pouvez vous me dire combien ke peux poser de jours de congés ou combien de jours puis je transférer dans le pré
perco (départ en retraite imminent) merci pour votre retour Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Le plan d'épargne entreprise a certainement été mis en place par un accord au sein de l'entreprise selon des modalités spécifiques.

Cette documentation et un contact avec une organisation syndicale représentative vous en apprendront sans doute davantage que nous.

Par Titi06

Il ne s agit pas du pee mais du vompte epargne temps sur kesuel je désire avoir une reponse